

A l'attention de Monsieur
Le maire

Thonon-les-Bains, 24 novembre 2014

Objet : motion défavorable à la pratique du jet-ski sur le Lac Léman

Monsieur le Maire,

Un nouveau règlement particulier de police (RPP) de la navigation sur le lac Léman est en cours d'élaboration. Suite à une décision de la Cour administrative d'Appel de Lyon la pratique du jet-ski risque d'être autorisée.

L'avenir du Lac Léman est en jeu !

Aucun responsable politique ne peut être indifférent à l'impact sur le lac, si une telle autorisation - même partielle - était décidée.

C'est pourquoi, nous sollicitons l'avis de votre Conseil Municipal concernant l'autorisation éventuelle de la pratique du jet-ski sur le Léman.

Nous joignons à notre envoi le texte d'une **motion** qui pourrait être proposée au vote de votre Conseil Municipal.

Un collectif d'associations citoyennes s'est constitué pour s'opposer à toute autorisation de pratique du jet-ski.

Il regroupe les associations suivantes :

Association agréée des Pêcheurs amateurs du Lac Léman (APALLF), Association des Pêcheurs professionnels (AAIPPLA), Association de Défense et de Valorisation du Littoral du Lac Léman « Le Lac Pour Tous » (ADVLLL), Association Littoral Actions Communes (L.A.C.), Association pour la Sauvegarde du Léman (A.S.L.), FRAPNA Haute-Savoie, L.P.O. Haute-Savoie. Plusieurs autres associations sont en cours de consultation.

Nous vous invitons à consulter le site du collectif d'associations, qui contient nombre d'informations et d'études montrant l'impact dangereux et négatif pour le lac Léman. (www.lemansansjet-ski.weebly.com)

Nous vous remercions pour l'intérêt et l'attention que vous porterez à cette démarche et vous prions d'accepter, Monsieur le Maire, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Pour le Collectif d'Associations "Le Léman sans jet-ski"
Michaël Dumaz

